



Rupture anticipée à l'amiable unilatérale en fin d'alternance

Par AlexMG19

Bonjour à vous,

Actuellement en alternance depuis près de trois ans, mon contrat touche à sa fin début septembre. Cependant, je vais obtenir mon diplôme fin juin. Dans cette optique, j'aimerais avancer la date de cessation de mon contrat, idéalement mi-juillet.

Mon employeur est ouvert à cette possibilité, mais il souhaite que je rédige une lettre pour officialiser cette rupture anticipée à l'amiable unilatérale. Avant de procéder, j'aimerais clarifier quelques points.

Premièrement, j'aimerais savoir si une rupture anticipée à l'amiable unilatérale me donnerait droit au chômage. Cette information serait cruciale pour ma planification financière et professionnelle.

Deuxièmement, mon employeur s'interroge également sur les implications financières de cette rupture anticipée. À part mon solde de tout compte incluant mes indemnités de congés payés, y aurait-il d'autres coûts ou frais associés pour lui ?

Je serais extrêmement reconnaissant si certains d'entre vous ont déjà été confrontés à une situation similaire ou possèdent des connaissances juridiques dans ce domaine. Vos conseils et vos témoignages seront d'une grande aide pour moi dans la prise de décision.

Je vous remercie infiniment pour votre attention et votre soutien.

Cordialement,

Par Isadore

Bonjour,

Vous êtes en CDD ou CDI ? Votre employeur appartient bien au secteur privé ?

Par AlexMG19

Bonjour,

C'est un contrat d'alternance en CDD avec une fin au : 9 septembre 2024.